

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

« Grand oral » ≠ Partie orale de l'épreuve de l'enseignement de spécialité

Il est essentiel de bien distinguer ces deux épreuves spécifiques, dont les enjeux et le format sont très différents. Alors que la seconde mobilise un seul examinateur spécialiste de la discipline, la première en mobilise deux, dont un spécialiste d'une autre discipline.

De ce fait, il faut préparer l'élève à une prise de parole à destination d'un spécialiste mais à portée d'un non spécialiste.

De la même manière, il ne s'agit pas pour l'examineur spécialiste de la discipline d'évaluer celle-ci une seconde fois, en tout cas pas de la même manière. On peut recourir à une évaluation de type holistique, comme celle pratiquée pour certaines certifications. Pour l'élève, il s'agit de faire la preuve de sa capacité à exprimer, dans la langue vivante concernée et en français, ce que le travail en LLCER lui a apporté, à partir d'une question, formulée avec l'aide de son professeur mais portant sur des aspects du programme qui l'intéressent particulièrement.

Questions proposées par le candidat

Sur les deux questions proposées au jury par le candidat au début de l'épreuve, le B.O. est très souple : « Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. »

Il convient de tenir compte de cette souplesse et d'accompagner l'élève dans le choix et la formulation des questions, des problématiques envisagées et des éléments de réponse apportés.

Les professeurs doivent particulièrement veiller à aider l'élève dans le cas de questions transversales portant sur les deux enseignements de spécialité. L'élève est amené à percevoir et à montrer la pertinence de ce regard croisé, qui constitue une approche originale. C'est un aspect particulièrement délicat et donc un point de vigilance, afin de permettre à l'élève de donner à sa démarche toute la richesse et toute l'amplitude qu'il souhaite.

Les questions « mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes ». Elles ne portent pas sur des points précis mais sont clairement en lien avec les enseignements disciplinaires. L'ancrage dans la discipline ou les disciplines est fondamental. La capacité de recul des élèves se nourrit de cette bonne connaissance des disciplines.

Les questions proposées par l'élève au jury doivent rester personnelles. Elles doivent rendre compte de son implication dans ces enseignements de spécialité. Elles expriment sa rencontre avec le(s) programme(s), une appropriation de ce(s) programme(s) et une réflexion personnelle et construite sur ce(s) programme(s) tout en constituant le vecteur de la relation qui s'établira entre le jury et lui.

Choix de la langue

La note de service du 23 juillet 2020 précise : « Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales,

chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat. »

Lors du premier temps (présentation d'une question, 5 minutes) et du deuxième temps (l'échange, 10 minutes), le candidat peut recourir en partie, mais pas en totalité, à la langue concernée par la spécialité. Dans ce cadre, les possibilités sont diverses.

Le candidat peut faire le choix de s'exprimer totalement en français tout en recourant à quelques citations dans la langue de spécialité.

Il peut aussi faire le choix de s'exprimer dans les deux langues, le français et la langue de spécialité, d'autant plus qu'il a pu acquérir de l'aisance dans la langue au cours du cycle terminal, ces compétences linguistiques étant des atouts supplémentaires portés à son crédit, sans que l'épreuve évalue pour autant sa maîtrise de la langue étrangère. Dans le cas d'un usage des deux langues pendant l'épreuve, il faut éviter la confusion et donc le mélange des langues pour le candidat comme pour les examinateurs. On pourra suggérer une utilisation par « blocs » selon le schéma suivant (à titre indicatif) :

- Début de la présentation de la question en français afin de faciliter la compréhension de l'examineur non spécialiste ;
- suite et fin de la présentation en langue de spécialité ;
- première moitié de l'échange en langue de spécialité ;
- seconde moitié de l'échange en français (ce qui permet au candidat de poursuivre en français pour le troisième temps de l'épreuve)

Composition du jury

Les jurys sont constitués en fonction des spécialités des candidats. Pour les candidats inscrits en LLCER, les jurys sont donc constitués d'un examinateur dans la langue concernée et d'un examinateur non linguiste.

La présence d'un examinateur non linguiste ouvre des possibilités de médiation intéressantes. Si l'un des examinateurs ne maîtrise pas la langue, il peut, au cours de l'échange, poser des questions pour que l'élève lui fournisse des explications en français, et puisse manifester à cette occasion de précieuses compétences d'explicitation et de vulgarisation.

Préparation du Grand oral

La préparation du Grand oral suppose un accompagnement de l'élève par les deux professeurs de spécialité. Les six heures hebdomadaires offrent de multiples possibilités. Si le Grand oral se prépare tout au long de l'année (voire de la scolarité), il bénéficie d'un moment particulièrement favorable à l'issue des épreuves terminales des enseignements de spécialité.

Cependant, la réussite de l'exercice suppose une certaine habitude de prendre la parole afin de soutenir un point de vue personnel. Les enseignements de spécialité en première et en terminale offrent des occasions d'exercer les élèves à la prise de parole fluide et convaincante.